

ARRETE N° 2018 - 10



Île d'Aix, le 30 juillet 2018

## **Arrêté réglementant la circulation en raison de l'évènement : arts de cirque des « Vendredis de l'île d'Aix » et le transfert de l'hélicoptère**

Le Maire de l'île d'Aix :

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2211.1 et suivants ;

Considérant qu'en raison de l'organisation de l'animation d'arts de cirque des « Vendredis de l'île d'Aix » d'Aix », la sécurité public peut être menacée.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur l'île d'Aix le vendredi 10 août 2018 de 15h00 à 20h00.

Considérant qu'en raison de cette animation, la zone de l'hélicoptère est transférée.

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

La circulation est interdite au niveau de la rue du Sémaphore : entre la rue Marengo et la rue des Remparts le vendredi 10 août 2018 de 15h00 à 20h00.

#### **ARTICLE 2 :**

L'hélicoptère située place du Sémaphore est transférée sur le terrain de football situé au Grand chemin du jeudi 09 août 2018 à partir de 18h00 au vendredi 10 août 2018 jusqu'à minuit.

#### **ARTICLE 3 :**

Les véhicules liés à la sécurité, médecin et pompiers ne sont pas concernés par cet arrêté.

#### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et en divers points de la Commune.

#### **ARTICLE 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Messieurs les commandants de la brigade de gendarmerie de Fouras, de la gendarmerie de l'île d'Aix, du SDIS de la Rochelle et du Centre de Secours de l'île d'Aix.

  
Le Maire  
Alain BURNET